

L'ALTERNANCE, UN
MOYEN DE SE
PROFESSIONNALISER

RENTRÉE 2026-2027

L'APPRENTISSAGE A L'UPN, C'EST...

- 1 500 apprentis en formation
- 57 mentions et 124 parcours ouverts en apprentissage
- 85 % de réussite aux examens
- 90 % de taux d'insertion professionnelle

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : POUR QUI ?

- Jeunes de 16 à 29 ans révolus
- Sans limite d'âge :
 - Apprentis ayant une RQTH
 - Sportifs de haut niveau
 - Personnes en apprentissage visant un niveau du diplôme supérieur ou dans le cas d'une rupture de son contrat
 - Toute personne ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme déterminé

Un étudiant étranger hors UE justifiant d'une première année de formation effectuée en formation initiale (sauf pour une entrée en Master), peut prétendre au contrat d'apprentissage : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713>

Cas particulier : un étudiant de nationalité algérienne doit obtenir une autorisation provisoire de travail (APT), demande à effectuer sur le site du Ministère de l'Intérieur ([Etrangers en France](#)).

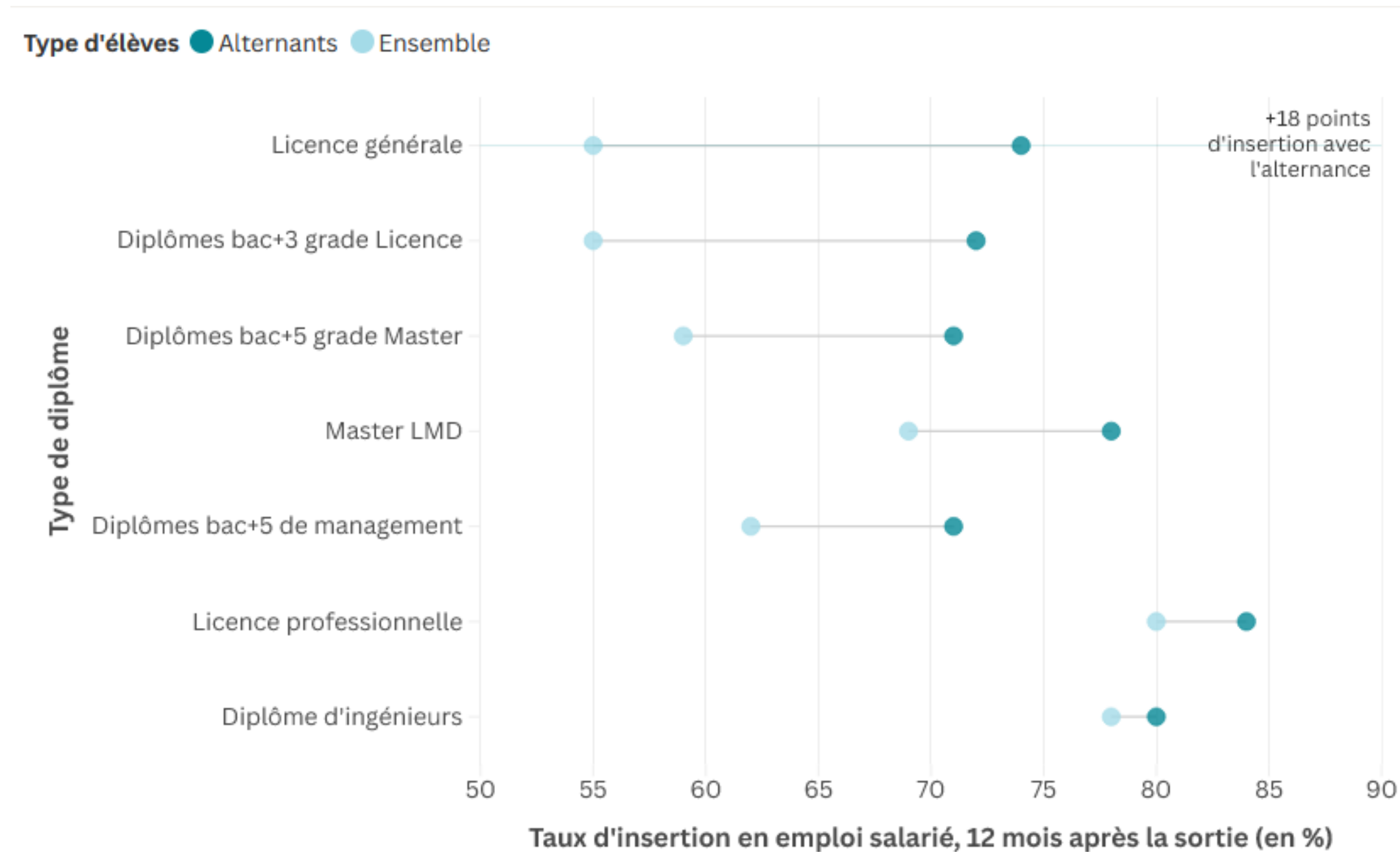
Les ressortissants de l'UE sont assujettis à la réglementation française classique.

ÊTRE APPRENTI : LES AVANTAGES

- Bénéficier d'une prise en charge des frais de formation
- Acquérir une expérience professionnelle en lien direct avec ses études et faciliter son employabilité
- Valider un diplôme reconnu inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) identique à celui obtenu en formation initiale
- Percevoir une rémunération pendant toute la durée du contrat et avoir le statut de salarié
- Bénéficier d'un encadrement en entreprise et à l'université
- Alternier entre des périodes d'enseignement et des périodes de travail en entreprise

ÊTRE APPRENTI : LES AVANTAGES

Taux d'insertion en emploi salarié (en %) 12 mois après la diplomation, entre les diplômés apprentis et l'ensemble des diplômés issus des promotions 2021 et 2022, selon le type de diplôme. [Source](#)



Source : Inersup - Eloïse Girard / L'Etudiant

ÊTRE APPRENTI : LES DEVOIRS

- Respecter l'ensemble des règles applicables aux salariés notamment le règlement intérieur et les horaires de l'entreprise et de l'université
- Effectuer le travail qui vous est confié par votre employeur tout en restant dans la limite des horaires de travail applicables dans l'entreprise
- Faire preuve d'implication et d'assiduité pendant la formation (émargement obligatoire de tous les cours ainsi que la présentation des justificatifs d'absence)
- Obtenir son diplôme avant de signer un CDI (pas de possibilité de rompre son contrat avant)

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE - CÔTÉ EMPLOYEUR

- L'employeur doit désigner un maître d'apprentissage et s'assurer de la correspondance des apprentissages dans l'entreprise avec ceux de l'université.
- Les aides ([Décret n°2026-168](#) du 7 mars 2026) pour un diplôme équivalent au moins au niveau 6 et au plus au niveau 7:
 - ✓ Pour les entreprises de moins de 250 salariés : 2000 euros
 - ✓ Pour les entreprises de 250 salariés et plus : 750 euros
 - ✓ Pour toutes les entreprises si l'apprenti est en situation de handicap : 6000 euros
 - ✓ Exonération de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA), sous conditions, pour les entreprises de 250 salariés et plus qui sont redevables de la taxe d'apprentissage

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE - QUELS EMPLOYEURS ?

Toute entreprise du secteur privé, les associations ou les entreprises de travail temporaire



8

Le secteur public non industriel (dont les 3 fonctions publiques : d'état, territoriale et hospitalière)



DURÉE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- CDD ou CDI
- Pendant la période d'apprentissage, la durée de la formation en CFA ne peut être inférieure à 25% de la durée totale du contrat (Article [L6222-1](#) du code du travail)
- Un contrat doit débiter au maximum 3 mois après le début de la formation (Article [L6222-12](#))
- Pour une entrée en Master 1, le contrat devra couvrir les deux années du cursus (Article [L6222-7-1](#))

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE - RÉMUNÉRATION

Année d'exécution du contrat	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
Année 1	43% du SMIC	53% du SMIC ou SMC si plus favorable	100% du SMIC ou SMC si plus favorable
Année 2	51% du SMIC	61% du SMIC ou SMC si plus favorable	100% du SMIC ou SMC si plus favorable
Année 3	67% du SMIC	78% du SMIC ou SMC si plus favorable	100% du SMIC ou SMC si plus favorable

 **Le SMIC horaire évolue mais le pourcentage de la base de calcul de rémunération reste identique.**

SMC : salaire minimum conventionnel

A savoir : Pour les contrats conclus à partir du 1er mars 2025 : Exonération limitée à 50% du SMIC avec assujettissement au delà (cotisations salariales+ CSG/CRDS)

Il existe un simulateur de calcul de rémunération et d'aides aux employeurs sur le portail du gouvernement dédié à l'alternance :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant>

LA CONTRACTUALISATION

- Envoi des calendriers, flyers et devis du CFA aux entreprises
- Transmission des missions proposées par l'entreprise au responsable de la formation pour validation
- Promesse d'embauche si besoin
- Contractualisation via FCA Connect : élaboration du contrat (CERFA) et de la convention
- Signature du CERFA par l'apprenti et l'entreprise et de la convention par le CFA et l'entreprise

À VOUS DE JOUER !

- ☐ Tout apprendre sur l'alternance & faire une simulation de votre rémunération : [portail de l'alternance](#) et [La Bonne Alternance](#)
- ☐ Trouvez des propositions de postes en alternance sur la plateforme [JobTeaser](#), sur le site [Apprentissage Hauts de Seine](#) et sur le site [1jeune1solution](#)
- ☐ Faîtes-vous accompagner par le [Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle \(BAIP\)](#) de l'université (CV, lettre de motivation, simulation d'entretien...)
- ☐ Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé avec notre chargée d'alternance, Maïmouna ALCY : malcy@parisnanterre.fr

Inscriptions :



La bonne
alternance



#1jeune1solution



Virginie VITRAT

vvitrat@parisnanterre.fr

Quentin CHALAS

qchalias@parisnanterre.fr

Alexis DEBAETS

adebaets@parisnanterre.fr

CFA Université Paris Nanterre

<https://cfa.parisnanterre.fr/>

Direction Formation Continue & Alternance (DFCA)

UFR DSP - UFR SITEC - IPAG